

République française
Département de l'Hérault
Canton de Saint Pons de Thomières
Commune de Rosis

Séance du 6 octobre 2021 19 h 00

(Port de masque, gel hydro alcoolique, distance de plus d'un mètre)

ORDRE DU JOUR

1. Parc éolien Ferme du Cap Esteve (Castanet le Haut / Murat sur Vèbre)
2. Maison Compeyre
3. Parking Douch
4. Rando Communale
5. Entretien des villages
6. Fêtes de fin d'année
7. Concours Photos - Tombola
8. Salle Polyvalente Andabre
9. Rando communale
10. Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2021

Membres présents : Mme Anne-Lise SAUTEREL – Mme Laurence VIGNAU – Mr Jean-Marcel PUJOL –Mr Alain BOUSQUET– Mr Germain FARENQ - Mr Stéphane SAUTEREL- Mr Bernard BOUILLOT- Mme Magali CAZALS – Mme Elisabeth NORMAND

Membre(s) absent(s) excusé (s) : Mr Robert ROUX

Membre(s) absent(s) : Mr Moïse ROQUES

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth NORMAND

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 - APPROBATION PV SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AOÛT 2021

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

Elle demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : **Le Conseil Municipal n'ayant fait aucune remarque. Le compte rendu est approuvé.**

Nombre de voix : **Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0**

2 – PARC EOLIEN CAP ESTEVE (CASTANET LE HAUT / MURAT SUR VEBRE)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique a eu lieu du 23 août au 23 septembre 2021 relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FERME EOLIENNE DU CAP ESTEVE en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de CASTANET LE HAUT et de MURAT SUR VEBRE. Le projet consiste à la création d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs (2 sur Castanet le Haut et 2 sur Murat sur Vèbre), d'une hauteur en bout de pale de 119,33m et d'une puissance de 12MW et d'un poste de livraison. La commune a la possibilité de délibérer avant le 8 octobre 2021. Après concertation, il apparaît une certaine opposition au projet, considérant que le site et le territoire du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc étant déjà bien équipé par ce type d'installation, il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre d'éoliennes déjà présentes sur le site. Toutefois Mme le Maire indique qu'il est préférable de regrouper ce type d'installation sur un même site, équipé pour recevoir et acheminer l'électricité produite.

Avis du Conseil : **Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique et après avoir délibéré, la voix de Mme le Maire étant prépondérante : émet un avis favorable à la création du parc éolien du CAP ESTEVE, donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièces en application de cette décision.**

Nombre de voix : **Pour : 4 contre : 4 / abstention : 1**

3 – MAISON A COMPEYRE

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre en vente la maison de Compeyre au prix de 50 000€ (les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur). Elle indique qu'une promesse d'achat, par Monsieur Romain REVERTE, a été faite. Il convient maintenant de pouvoir réaliser l'ensemble des démarches administratives préalable à la vente.

Avis du Conseil : **Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité fixe le prix de vente à 50 000€ (hors frais de notaire). Autorise Mme le Maire a réalisé l'intégralité des démarches administratives et à signer l'acte de vente.**

Nombre de voix : **Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0**

4 – PROJET DE CREATION D'UN PARKING A DOUCH

Madame le Maire expose le projet de création d'un parking à Douch sur la parcelle E682 d'une superficie de 5 071m², qui permettrait de canaliser les véhicules sur un site bien précis, libérant ainsi le parking actuel, seule piste d'accès pour le plateau du Caroux Espinouse. En plus de places de parking, un point d'information touristique, des WC public pourraient être créés. En vue de la réalisation de ce projet, Madame le Maire demande, au conseil municipal, l'autorisation de pouvoir prendre contact technique avec le conseil des architectes CAUE de l'Hérault et Hérault Ingénieries. Une réunion publique avec les habitants de Douch a eu lieu afin de recueillir les avis de chacun. La majorité des habitants présents, se sont prononcés favorable à ce projet.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal accepte la création d'un parking sur la parcelle E682 située à Douch, accepte les aides techniques des services de Hérault Ingénieries et du CAUE, autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de ce projet.

Nombre de voix : Pour : 8 Contre : 0 / abstention : 1

5 – ENTRETIEN DES HAMEAUX

Madame le Maire indique, suite au dernier conseil municipal, avoir reçu de l'APSH34 un devis concernant l'entretien des hameaux de la commune : Andabre, Compeyre, Cours et Douch par les équipes de l'APSH34. Le montant annuel de la prestation s'élève à 6 515€HT pour l'année 2022.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après concertation accepte de confier la prestation à l'APSH34.

Nombre de voix : Pour : 9 Contre : 0 / abstention : 0

6 – FÊTE DE FIN D'ANNEE

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'organiser les fêtes de fin d'année. Laisant le soin à chacun de proposer au prochain conseil des idées (paniers, repas, etc...)

Avis du Conseil : Après concertation, le Conseil Municipal se laisse le temps de la réflexion pour élaborer les fêtes de fin d'année.

7- CONCOURS PHOTOS - TOMBOLA

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser le tirage au sort du grand jeu : concours photo. Les gagnants tirés au sort seront conviés directement pour la remise de leur Prix.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal procède au tirage au sort. Les noms seront communiqués ultérieurement.

8 – SALLE POLYVALENTE - ANDABRE

Madame le Maire présente le projet de mise aux normes électriques de la salle polyvalente d'Andabre comportant : l'alarme incendie, rénovation de l'électricité et la mise en place de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) indiquant les issues de secours. Elle demande au Conseil de bien vouloir étudier les différents devis et précise que l'enveloppe des fonds de concours de la CCMLHL peut être mobilisée.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Monnin d'un montant total de 5 973,41€TTC pour la mise aux normes du bâtiment communal. Autorise Mme Le Maire à solliciter la CCMLHL pour l'attribution de fonds de concours d'un montant de 1 057,70€.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

9 – RANDO COMMUNALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine randonnée communale aura lieu le 30 octobre, départ et arrivée à Andabre.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend acte de l'information.

INFORMATIONS COMMUNALES et QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réfléchir à la mise en place de travaux de

rénovation de la Maison SELFA à Andabre. Les travaux devront être réalisés soit par des entreprises soit par l'employé communal. Il est possible d'envisager une location saisonnière ou annuelle. Madame le Maire laisse le soin à chacun de se prononcer au prochain conseil.

Madame le Maire propose que soit étudié, en terme de faisabilité et de moyens financiers, le projet de réhabilitation du Stade à Andabre, en fonction du coût des travaux de pouvoir solliciter le maximum de subvention (Conseil Général, CCMLHL...).

De même, Madame le Maire propose aux élus de réfléchir aux prochains travaux qui pourraient être inscrits au programme FAIC 2022, de voir également si la commune souhaite une nouvelle fois participer au programme de plantation d'arbres du Conseil Départemental.

Madame le Maire indique aux élus avoir reçu un courrier de Mme MACIEJEWSKI demandant l'autorisation d'occupation du domaine public. Selon ses dires, l'ancienne municipalité aurait autorisé cette occupation mais aucune trace écrite n'a été retrouvée dans les archives. Les conseillers municipaux élus lors de l'ancienne mandature ne se souviennent pas d'une telle autorisation. D'un commun accord, les élus ne souhaitent pas donner d'autorisation d'occupation du domaine public à Mme MACIEJEWSKI du fait que son terrain ne soit pas enclavé, un courrier lui sera donc fait en réponse à sa demande.

Madame le Maire informe avoir été sollicitée par des chasseurs de petits gibiers (bécassiers et chasseurs de lièvre) concernant l'obtention de laissez-passer pour accéder au plateau du Caroux. Madame le Maire souhaite apporter une précision concernant les laissez-passer pour accéder en voiture au plateau du Caroux : seul des laissez-passer sont accordés par équipes de chasse de grand gibier (5 ACCA de ST Martin, 6 ACCA de Colombières Sur Orb, 5 Diane de Douch, 1 Diane du Tourrel, 5 Diane de Madale). Un laissez-passer nominatif est donné aux guides du GIEC du CE (soit un total de 9) et 5 pour les agents ONF. Ce type d'autorisation doit rester exceptionnel et avoir un réel intérêt dans la gestion cynégétique.

La séance est levée à 21 heures 15.